

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 27.11.2018
Référence: BEUC-PR-2018-011

Géolocalisation : des organisations de consommateurs européennes poursuivent Google

Aujourd'hui, sept organisations de consommateurs en Europe vont annoncer qu'elles vont déposer plainte contre Google auprès de leurs autorités nationales de protection des données.¹ Sur base d'un rapport publié demain par l'organisation norvégienne Forbrukerrådet, des associations de consommateurs, toutes membres du BEUC, portent plainte contre Google pour avoir enfreint le règlement général sur la protection des données (RGPD) en matière de géolocalisation de ses utilisateurs.

Les données fournies par la géolocalisation peuvent en dire beaucoup sur une personne, notamment sur ses croyances religieuses (fréquentation de lieux de culte), son état de santé (visites régulières à l'hôpital) et son orientation sexuelle (fréquentation de certains bars). Le rapport montre que Google collecte les données géolocalisées de ses utilisateurs grâce aux fonctionnalités "historique des positions" et "activités sur le Web et les applications", qui font partie intégrante de tous les comptes Google.² L'entreprise emploie diverses tactiques pour s'assurer que ces fonctionnalités soient activées et n'informe pas clairement ses utilisateurs sur leurs implications.

Ces pratiques déloyales empêchent les consommateurs de comprendre comment sont utilisées leurs données personnelles. En outre, elles n'offrent pas réellement aux consommateurs d'autre choix que de fournir leurs données géolocalisées, qui sont ensuite utilisées par l'entreprise à de multiples fins, dont la publicité ciblée.

Ces pratiques ne respectent pas le RGPD car Google n'a pas de base juridique valable pour traiter ces données. Le rapport souligne que dans ces circonstances les utilisateurs ne peuvent pas librement donner leur consentement. De plus, l'entreprise ne peut invoquer aucun "intérêt légitime" de collecter et traiter ces données géolocalisées, en raison du caractère intrusif et de l'impact que ce pistage a sur les droits et les libertés des individus.³

Monique Goyens, Directrice générale du Bureau européen des Unions de Consommateurs, a commenté :

"Google est notoire pour sa soif de données, mais ses duperies pour traquer le moindre mouvement de ses utilisateurs et en tirer profit sont d'une ampleur ahurissante. Google ne respecte pas les principes fondamentaux, comme celui d'utiliser les données de manière légale, juste et transparente."

"Grâce au RGPD, les utilisateurs sont censés avoir le contrôle sur leurs données personnelles. Mais les pratiques trompeuses de Google contredisent la lettre et l'esprit du règlement. Nous avons besoin d'une application des règles robuste et cohérente. Il est inacceptable que des entreprises prétendent respecter la loi quand en réalité elles la contournent."

"Partager sa position géographique peut présenter des avantages considérables, comme pour trouver un restaurant lors d'un déplacement. Mais les lieux que nous fréquentons en disent beaucoup sur nous-mêmes et sur notre vie privée. C'est pourquoi Google et consorts devraient utiliser ces données lorsque cela est absolument nécessaire, et avec notre consentement non équivoque."

“La situation est plus qu’alarmante. Les smartphones sont utilisés pour espionner nos moindres faits et gestes. Ce n’est pas la société numérique dont veulent les consommateurs européens.”

“Par cette action que nous lançons aujourd’hui en déposant plainte auprès des autorités de protection des données en Europe, nous voulons mettre fin à l’exploitation des consommateurs et forcer les géants du numérique à enfin assumer leurs responsabilités.”

Notes:

1. Forbrukerrådet (Norvège), Consumentenbond (Pays-Bas), Ekpizo (Grèce), dTest (République tchèque), Zveza Potrošnikov Slovenije (Slovénie), Federacja Konsumentów (Pologne) et Sveriges Konsumenter (Suède) vont déposer plainte auprès de leurs autorités de protection des données. Forbrugerrådet Tænk (Danemark) rapportera ces pratiques à son autorité compétente. L’organisation allemande vzbv envisage d’émettre une injonction contre Google. Le Transatlantic Consumer Dialogue portera ces pratiques à l’attention de la Commission fédérale américaine du commerce.
2. On estime à [2 milliards](#) le nombre d’appareils fonctionnant sur Android, le système d’exploitation de Google, ce qui en fait le plus utilisé au monde. Une grande majorité de fabricants de téléphone, comme Samsung, Huawei et Sony, fonctionnent avec Android. Cependant, Android requiert de nombreuses conditions, comme par exemple avoir un compte Google pour pouvoir utiliser l’appareil.
3. Voici des pratiques que Google utilise pour inciter ses utilisateurs à partager leur position :
 - Enchaînement trompeur de clics : en paramétrant un appareil Android, le flux de clics incite les utilisateurs à activer l’historique des positions sans savoir ce que cela implique.
 - Paramètres par défaut cachés : lorsqu’on ouvre un compte Google, les paramètres “activités sur le Web et les applications” sont cachés derrière des clics supplémentaires et activés par défaut.
 - Informations trompeuses et biaisées : les utilisateurs ne reçoivent pas suffisamment d’informations lorsqu’ils doivent faire un choix, et sont trompés sur les données collectées et sur la façon dont elles sont utilisées.
 - Incitations répétées : les utilisateurs sont sollicités de nombreuses fois d’activer l’historique des positions lorsqu’ils utilisent différents services Google, même s’ils ont refusé cette fonctionnalité en paramétrant leur téléphone.
 - Groupement des services et manque de choix détaillés : si l’utilisateur souhaite des services tels que Google Assistant et que ses photos soient triées par lieu, Google active la géolocalisation de manière indiscreète.
4. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre [FAQ](#) et [étude](#) (en anglais).

FIN

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communiqués, merci de nous contacter.

Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband

Rue d’Arlon 80, B-1040 Brussels • Tel. +32 (0)2 789 24 01 •

press@beuc.eu • www.beuc.eu • www.twitter.com/beuc

TVA: BE 0422 071 051 • EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45



This press release is part of an activity which has received funding under an operating grant from the European Union's Consumer Programme (2014-2020).